

DÉPARTEMENTS: BONNES RAISONS ET PILIERS D'UNE POLITIQUE CYCLABLE

La politique vélo, un objet politique non-identifié ? En France, la loi n'est pas très explicite sur le sujet vélo mais les textes donnent **des bases solides** aux collectivités pour agir. De nombreux Départements ont su saisir le vélo pour le mettre au service du territoire. Une utilisation intelligente des politiques de développement du vélo permet de répondre efficacement aux enjeux auxquels les acteurs publics font face.

Voici 10 bonnes raisons de mener une politique cyclable pour un Département ainsi que la façon de l'articuler avec les compétences départementales.

Les bases solides pour le vélo

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) -1997	Prise en compte des mobilités actives dans les projets de voirie
Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) - 1982	Insertion des mobilités actives dans la réflexion transport
Loi « Solidarité et renouvellement urbains » (SRU) -2000	Urbanisme à l'échelle du Scot, liaisons douces
Loi « nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) -2015	Clarification des compétences (Voirie, Tourisme, Mobilité...)
Loi sur la transition énergétique (LTECV) -2015	Affirme le rôle du développement des modes non-motorisés et l'exemplarité des collectivités

Les 10 bonnes raisons

#1 Le vélo, une politique publique rentable

Développer la pratique du vélo sur son territoire, quels que soient les usages, **c'est un investissement rentable** : augmentation du pouvoir d'achat des ménages, dépenses des touristes, mutualisation des usages, gains de santé, amélioration du cadre de vie, emplois non-délocalisables. Les études viennent démontrer qu'une augmentation de la pratique du vélo entraîne des bénéfices économiques conséquents. 1 euro investi, c'est au moins 1 euro de retombées économiques par an.

Compétences : Voirie, Tourisme

#2 Le vélo, une filière touristique au service du développement économique des territoires

De nombreuses collectivités se sont emparées de l'opportunité du tourisme à vélo pour dynamiser leur territoire : cette activité y trouve tout naturellement sa place. Les touristes à vélo, français ou étrangers, apprécient les paysages, les produits du terroir, l'authenticité, la rusticité. Avec une dépense moyenne comprise entre 55€ et 75€/jour/personne, c'est une chance à saisir ! Les

véloroutes et voies vertes sont donc un vecteur important pour le développement touristique en milieu rural et pour valoriser des territoires peu denses, pour peu que les cyclotouristes de passage ou en résidence trouvent des services adaptés à leurs besoins.

Compétences : Tourisme, Voirie, Solidarité territoriale, pleine nature et environnement

#3 Le vélo, un mode de déplacement et de loisirs plébiscité par les français

On estime que 40% de la population française pratique régulièrement le vélo en France, et que 95% des Français savent faire du vélo. Soit autant de pratiquants potentiels. Si la part-modale du vélo reste faible (3%), elle est en hausse constante depuis une dizaine d'année. Entre les cyclistes utilitaires, de loisirs, sportifs ou itinérants, un aménagement

fonctionnel, attractif et sécurisé, trouve rapidement son public.

Compétences : Voirie, Tourisme, Sports et activités de pleine nature



#4 Le vélo, une mobilité pour tous à moindre coût

En milieu périurbain, les ménages effectuent la majorité de leurs déplacements sur des distances inférieures à 5km. Ces trajets peuvent être réalisés à vélo s'il existe une liaison interurbaine sécurisée et attractive. Jeunes, seniors, publics précaires, le vélo est un mode de déplacement accessible et inclusif, en raison de son faible coût particulièrement. Il constitue donc un moyen de lutter contre l'isolement, la précarité énergétique, la dépendance à l'automobile, tout en rationalisant les dépenses publiques de transports collectifs.

Compétences : Voirie, Solidarité territoriale, Santé et social

#5 Le vélo, un outil de santé publique

Le Département est souvent confronté à des administrés en carence chronique d'activité physique, déficit qui amène à des maladies cardiovasculaires, potentiellement graves et difficiles à gérer. Développer l'usage du vélo sur son territoire, c'est aussi prévenir ces situations. On estime à 1 000€/an les économies en termes de santé liées à la réduction des risques sanitaires qu'entraîne une pratique quotidienne du vélo.

Compétences : Social et santé, Collèges

#6 Le vélo, pour l'autonomie des collégiens

Le collège, c'est l'âge de l'autonomie. Trop souvent, les collégiens sont contraints d'être conduits par leurs parents. Promouvoir et rendre possible la pratique du vélo par ce public, c'est faciliter les apprentissages et l'autonomie, donner des bonnes habitudes et rationaliser les coûts de transports pour les ménages et les collectivités.

Compétences : Collèges, Voirie

#7 Agir pour la sécurité routière

Les routes départementales sont censées être utilisables par tous les usagers. Afin de prévenir tous risques d'accidents, le Département peut agir

globalement pour sécuriser les itinéraires et offrir la possibilité à tous d'un parcours acceptable. Agir en amont et de manière globale par la prise en compte du vélo, permet d'accroître la sécurité routière pour tous.
Compétences : Voirie

#8 Le vélo, une mobilité respectueuse de l'environnement

En favorisant l'usage du vélo sur son territoire, un Département agit pour le développement durable. Proposer une offre de déplacement alternative permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la précarité énergétique des ménages, de valoriser les Espaces naturels sensible, et d'influer positivement sur de nombreux autres enjeux (santé, économie).

Compétences : Voirie, Solidarité territoriale, exemplarité

#9 Le vélo, pour réduire l'impact carbone de vos salariés

Les collectivités sont appelées à être exemplaires dans le cadre de la transition énergétique. Le Département, en tant qu'employeur, peut influencer sur les pratiques de mobilité de ses agents. En encourageant l'usage des mobilités actives, il est possible d'agir sur les émissions globales de la collectivité. De plus, cela peut à terme permettre d'économiser sur les coûts indirects de la voiture (stationnement, frais kilométriques, absentéisme, arrêts maladies...)

Compétences : Employeurs, exemplarité

#10 Le vélo, un atout pour le cadre de vie

Le développement de l'usage du vélo agit positivement sur le cadre de vie : réduction des nuisances sonores, apaisement de la vitesse, réappropriation de l'espace public. Les itinéraires cyclables sécurisés et agréables sont accessibles à tous et favorisent le vivre-ensemble.

Compétences : Voirie, Solidarité territoriale, tourisme

Comment le vélo s'articule-t-il avec les compétences du Département ?

Voirie départementale :

La Loi LAURE prévoit, de manière obligatoire en agglomération, que tout travail de réfection de la voirie prenne en compte les modes actifs (marche et vélo). C'est une question de sécurité routière (garantir un usage sûr de la voirie par ses usagers les plus vulnérables), de solidarité (permettre aux usagers non-motorisés, jeunes, seniors, précaires, de se déplacer) et de développement durable (un signal positif vers les modes de déplacement alternatifs à la voiture).

Le Département doit donc prévoir une place pour les mobilités actives dans ses projets de voirie : soit en aménageant l'existant, soit en créant des liaisons alternatives. En développant un réseau cohérent de liaisons cyclables, il réalise le socle des itinéraires structurants du territoire, les véloroutes et voies vertes.

Solidarité territoriale:

Le Département est garant de l'équilibre et de la solidarité territoriale. Fort de nombreuses années d'expériences en la matière, le Département apporte depuis longtemps du conseil et des financements aux communes et à leurs groupements. Dans le cadre de travaux de voirie, de projets de mobilité ou lorsqu'il est impliqué dans l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i), PDU...), le Département peut être force de proposition et d'expertise sur la prise en compte des mobilités actives, d'où l'importance d'être doté de moyens sur le vélo (délibération-cadre, référent vélo, plan vélo). Le Département peut aussi être le garant de la cohérence territoriale des projets cyclables concernant plusieurs communes: il peut jouer sur le conditionnement des aides aux communes pour faire valoir l'intérêt général d'un itinéraire plus conséquent.

Tourisme :

Le développement touristique est une compétence partagée. Pour le vélo, chaque territoire est pertinent à son échelle. Le Département est un niveau de territoire pertinent en tant que « destination ».

Pour des itinéraires interurbains, qui recouvrent des territoires plus vastes que les intercommunalités, le Département peut se porter maître d'ouvrage ou partenaire privilégié des communes et leurs groupements, particulièrement les plus modestes. Le rôle du Département pour le développement des véloroutes et voies vertes est primordial, comme il l'a été au cours des 20 dernières années.

En plus d'un rôle pilote pour la réalisation, la signalisation et la sécurisation des infrastructures, le

Département, via son CDT, peut participer à la « qualification » de celles-ci, par exemple via le développement des services aux cyclistes, la labellisation Accueil Vélo, etc. Par conséquent, l'implication du Département au sein des comités d'itinéraire est fondamentale, en tant que partenaire ou en tant que pilote.

Enfin, le Département peut également promouvoir le tourisme à vélo dans sa destination départementale ainsi que les itinéraires qui traversent son territoire.

Pleine nature et environnement:

Animateur des Commissions Départementales Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) en partenariat avec les associations, le Département met en place un PDESI et/ou un PDIPR. Ces dispositifs peuvent s'adresser aussi aux vélos et aux VTT, d'où l'importance d'une réflexion globale sur l'accès aux sites, la mise en place de services dédiés, l'articulation avec l'urbanisme... Un aménagement cyclable trouve sa place dans les Espaces naturels sensibles en les valorisant.

Collèges :

Le Département peut agir pour favoriser l'usage et l'apprentissage du vélo chez les collégiens: en coopération avec les maîtres d'ouvrage de la voirie locale, il peut prévoir un rabattement favorable à la pratique du vélo pour les collégiens, via des aménagements sécurisés. Il peut installer du stationnement vélo, et faciliter des partenariats pédagogiques avec des acteurs de la mobilité à vélo ou de la sécurité routière.

En fonction de ses responsabilités dans la gestion des transports scolaires (déléguée par la Région ou pas), un Département peut également prévoir le rabattement et le stationnement des vélos sur les aires de ramassages scolaires afin de réduire le nombre d'arrêts et d'augmenter la vitesse commerciale de ces lignes.

Santé et social :

Dans le cadre du suivi social des bénéficiaires d'aides sociales, notamment pour s'attaquer à la dépendance à l'automobile dans les secteurs périurbains et ruraux et son impact sur le budget des ménages modestes, le Département a tout intérêt à intégrer les mobilités actives à sa réflexion.

Favoriser l'autonomie des administrés les plus fragiles (jeunes, seniors, précaires...) passe donc aussi par la promotion des modes actifs, accessibles à tous pour peu que des itinéraires sécurisés existent. Au-delà des actions globales sur les infrastructures, on peut par

exemple prendre en compte le vélo dans les dispositifs d'aides à la mobilité (prêt, aide à l'achat, remise en selle...). A l'instar des actions pilotes engagées depuis peu par la Drôme et le Bas-Rhin, des dispositifs de vélo prescrit sur ordonnance par leurs services médico-sociaux.

Employeur

Les démarches « plan de mobilité » préconisées par la Loi sur la Transition Energétique peuvent inclure un volet « vélo » pour faire en sorte de réduire l'impact des déplacements des agents. Prime à l'achat, flotte de vélos de services, action de sensibilisation, sont autant de possibilités pour agir et offrir des alternatives attrayantes pour tous.

Exemplarité et service public

Les collectivités publiques ont pour rôle d'initier les démarches positives auprès des citoyens et de porter une vision politique fédératrice. La LTECV réaffirme le rôle moteur que doivent jouer les collectivités dans la transition énergétique. En tant que modèle, le Département a tout intérêt à prendre en compte le vélo dans son fonctionnement : l'objectif est de rendre ce mode de transport et de loisirs « normal ».

Le Département est tenu d'installer du stationnement vélo sur les lieux d'accueil du public.

Les chiffres clés

101 136 d'emplois potentiels liés au vélo après doublement de l'usage du vélo en France (contre 64 975 aujourd'hui), principalement dans le tourisme.(ECF, 2014)

151 millions d'€ de bénéfices santé potentiels après augmentation de 50% de l'usage du vélo dans les trajets domicile-travail en France (MEDDE, 2013)

20 minutes d'activité physique quotidienne recommandée par l'OMS (soit 5-6 km à vélo ou 2 km à pied)

15,3 millions d'€ de retombées économiques annuelles sur La Loire à Vélo en 2010 (68€/jour/touriste) (Etude Loire à Vélo)

La France est la première destination programmée par les tour-opérateurs spécialisés en circuits vélo (DGCIS, 2011)

Entre 2 et 5 km le vélo est le mode le plus efficace (15 déplacements sur 18 font moins de 5km dans le péribain)

Pour commencer sa politique vélo

- Nommer un référent vélo dans la collectivité : il est souvent intéressant d'avoir un ou plusieurs référents sur ce sujet transversal, pour s'assurer de la cohérence des projets et de leur qualité.
- Intégrer les démarches de Comités d'itinéraires traversant votre territoire
- Mettre à disposition des moyens humains et financiers solides
- Adhérer aux DRC et participer ainsi à la dynamique nationale

Adhérez aux DRC pour :

- l'**accès gratuit** aux événements DRC
- des **échanges** de bonnes pratiques et un **relais** de vos appels à expériences
- une **représentation** dans les instances nationales et européennes
- la **promotion** de l'action cyclable dans Vélo & Territoires, les newsletters et sur le site des DRC
- l'organisation de **formations** et la mise à disposition de modules pédagogiques
- l'accès aux **publications** de référence
- des **interventions** ponctuelles dans le cadre de comités d'itinéraire
- la **production de cartes** véloroutes et voies vertes personnalisées
- un **espace adhérents** sur le site Internet et un **forum de discussions** techniques
- une **veille** juridique et de l'actualité du web sur les politiques vélo des territoires
- une information sur les **financements européens** et un relais prioritaire sur des appels à projet

DÉPARTEMENTS & RÉGIONS
 **CYCLABLES**

Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69483 LYON cedex 03

tél. +33 (0)4 72 61 36 26
fax +33 (0)4 72 61 79 77

www.departements-regions-cyclables.org
info@departements-regions-cyclables.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Twitter : @DRC_info

Facebook :

DRC/Départements & Régions cyclables